

## Mon adhésion à l'association MLCC42

L'association MLCC42 est l'association gestionnaire de la monnaie locale le LIEN. Le LIEN est une monnaie citoyenne dont les règles sont décidées collectivement par ses adhérent.es.

En adhérent à l'association, je m'inscris dans cette démarche de construction collective et je prends ma place dans la construction de ce projet.

- Nom :  Prénom :
- Adresse courriel :
- Numéro de téléphone :
- Montant de l'adhésion annuelle :
- Je souhaite utiliser le LIEN papier : oui  non
- Je souhaite utiliser le LIEN numérique : oui  non
- Si oui, Je souhaite créditer mon compte de  LIENS chaque mois (20 LIENS minimum par mois sauf si je reçois une partie de mon salaire en LIEN)
  - Si je reçois une partie de mon salaire en LIEN :  
Structure employeuse
- Je fournis impérativement une Pièce d'identité et un justificatif de domicile

### Informations complémentaires :

- En adhérent à l'association, vous serez inscrit.e sur le Lettre d'information de l'association.
- Je souhaite recevoir les informations de la Fabrique de la Transition : oui  non  je reçois déjà
- Je m'inscris sur un apéro d'information pour parler à mes ami.es du LIEN : oui  non
- Je souhaite donner du temps bénévole : oui  non

## La charte des valeurs de l'association MLCC42

Nous considérons que la Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne est un outil au service des citoyen.nes, de l'économie locale et de l'écologie. Elle doit être productrice de plus-value sociale, protectrice du bien commun qui peut être défini comme le bien-être et le bonheur collectifs, passant avant les intérêts privés.

Elle a pour objectifs, classés prioritairement :

- ◆ Favoriser le développement des initiatives économiques et sociales en faveur du respect des êtres humains et de leur environnement;
- ◆ Redynamiser et développer l'économie locale et le lien social sur notre territoire;
- ◆ Mettre en place un système monétaire complémentaire n'alimentant pas le circuit financier spéculatif mondial.

Elle doit :

- ◆ Porter une dynamique participative ou coopérative permettant d'apprendre ensemble et d'avancer vers un nouveau modèle de société;
- ◆ Être éthique, améliorer le bien-être de tous et mettre l'intérêt collectif avant les intérêts individuels;
- ◆ Transformer nos modes de vie, de consommation, de production et de distribution, pour lutter contre un système polluant et énergivore;
- ◆ Être un levier de solidarité en luttant pour l'inclusion citoyenne et contre l'exclusion et la précarité sociale, économique et financière;

L'adhésion à cette charte engage au respect de tout ou partie de la liste des critères.

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Adhérents particuliers et partenaires professionnels

Créancier :



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

## CADRE RÉSERVÉ AU CRÉANCIER

**Votre numéro RUM :**

**CRÉANCIER SEPA : N° ICS – Identifiant Créancier SEPA FR82 ZZZ 882 63A**

Association MLCC42

Nom du créancier

Siège social : 15 rue Robert

Adresse (rue, avenue, ...)

4 | 2 | 0 | 0 | 0 |

Code postal

Saint-Étienne

Ville

France

Pays

## DÉBITEUR

M/Mme

Nom du débiteur

Prénom du débiteur

Adresse postale (rue, avenue, ...)

Code postal

Ville

Pays

Coordonnées du compte à débiter - IBAN

Code International d'identification de votre banque -BIC (facultatif)

Signature

Fait à :

, le :

JJ/MM/AAAA

Note : Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Votre prochain prélèvement aura lieu au début du mois suivant réception de votre adhésion.**

A retourner à

Association MLCC42 15 rue Robert 42000 Saint Étienne